# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL DES FRENES sur la commune principale de l'AIOT 12 la ville haute 22510 BREHAND.

La référence de votre dossier est A-4-NKDQAMAZ6P et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/04/2024 à 08h53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

# 1 - Type de déclaration

## Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration de modification

La déclaration de modification porte sur :

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La DDETSPP ou la DAAF

## Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

## Personne morale

N° SIRET 42473178400015

Raison sociale EARL DES FRENES

Forme juridique Exploitation agricole à responsabilité limitée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

#### Adresse en France

#### **BREHAND**

**22510 BREHAND** 

# Signataire

Qualité: Gérant

#### Référent

Fonction : conseillère environnement

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : EARL DES FRENES

Description des activités :

Exploitation d'un élevage bovin de 75 vaches laitières

# Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

# 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

#### 12 la ville haute

## **22510 BREHAND**

X: 286582

Y: 6825331

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

# 6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

# Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Mise à jour du plan d'épandage de l'élevage suite à l'ajout de 35,4 hectares